



Ministère des Hydrocarbures

Le Ministre

Handwritten in red:
JJK
FM
suivi



Kinshasa, le 11 MAI 2016

N/Réf : M-HYD/ANM/ 634 /CAB/MIN/2016

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
« Avec l'expression de ma très haute considération »
- Monsieur le Ministre du Plan et Suivi de la Mise en Œuvre de la Révolution de la Modernité, Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC ;
- Monsieur le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC ;
- Madame la Présidente du Groupement des Explorateurs et Producteurs Pétroliers
à Kinshasa/Gombe

A Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux de :

- MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY « MIOC » ;
- TEIKOKU OIL (D.R CONGO) ;
- CHEVRON ODS ;
- PERENCO REP ;
- LIREX ;
- TOTAL E&P RDC ;
- OIL OF DRC ;
- SURESTREAM ;
- SOCO ;
- ENERGULF CONGO ;
- SEMLIKI ;
- CABINDA GULF OIL CONGO (CABGOC)

Objet : Respect des délais et consignes de l'élaboration du rapport ITIE-RDC 2015

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la Norme 2016 exige que les parties déclarantes appliquent toutes les recommandations formulées dans le précédent rapport par l'Administrateur Indépendant.

En ce qui concerne les Entreprises Pétrolières du Périmètre ITIE, l'Administrateur Indépendant du rapport ITIE-RDC 2014 a fait observer le retard dans la communication des informations attendues au regard des délais impartis par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC.

Ainsi, pour remédier à cet état des choses devenu récurrent, je vous invite à assurer le strict respect par vos services des échéances et des consignes fixées par le Groupe Multipartite de l'ITIE-RDC pour la production du rapport ITIE-RDC 2015 qui sera publié en septembre 2016.

l'expression de ma parfaite considération.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs,

Pr. Aimé NGOLIMUKENA Lusa-Diese